

Faen infos



Journée d'action du 31 janvier 2012

Le gouvernement a fait adopter un **mauvais budget** pour l'Éducation et maintient les **fermetures de postes**.

Il refuse, de plus, de renoncer à son projet de réforme d'**évaluation des professeurs**.

La FAEN estime donc nécessaire de prolonger la journée d'action du 15 décembre 2011 et a fait parvenir à la presse **le communiqué ci-contre**.

Elle appelle à **la grève le mardi 31 janvier 2012**.

Elle soutient toutes les actions locales engagées pour combattre ces mesures.

Elle appelle à participer à la **manifestation nationale du 31 janvier 2012 à Paris**.



Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Destinataires : rubriques éducation des médias

Objet : Grève et manifestation nationale du 31 janvier 2012

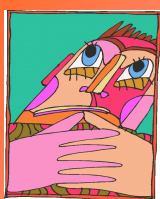
La Fédération Autonome de l'Éducation Nationale constate que le gouvernement a fait adopter un mauvais budget pour l'Éducation. Il maintient les fermetures de postes et refuse de revoir les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants qui vont profondément changer la nature du métier de professeur.

La FAEN continue de dénoncer ces mesures et estime nécessaire de donner une suite à la journée d'action du 15 décembre 2011.

C'est pourquoi la FAEN appelle les personnels à répondre à l'appel lancé par la majorité des fédérations de l'Éducation nationale et à faire grève le mardi 31 janvier 2012.

De plus, la FAEN soutiendra toutes les actions locales qui seront mises en place pour dénoncer les fermetures de postes et leurs conséquences. Elle appelle à participer à la manifestation nationale qui aura lieu à Paris le même jour.

Mission des enseignants



Dans un livre numérique intitulé « Chapitre 2012 », Benoist APPARU préconise d'**intégrer dans la mission même des enseignants l'accompagnement individualisé des élèves** et « une refonte profonde de l'acte d'enseigner et donc du métier d'enseignant ».

Il ajoute que « **ce choix implique des conséquences lourdes sur le temps de présence et le temps de travail des enseignants qu'il faudra augmenter en conséquence en distinguant les heures matière [...] et les heures d'accompagnement individualisé** » et que « **cette augmentation du temps de présence doit évidemment donner lieu à une augmentation de la rémunération des enseignants** ».

Il souhaite que l'autonomie permette « **à un établissement d'être véritablement ouvert toute l'année, douze mois sur douze [24 heures sur 24?], avec une période classique, celle de l'année scolaire et une période nouvelle, celle de toutes les vacances scolaires** ».

Pendant les vacances seraient alors organisées des **sessions de remise à niveau** pour éviter les redoublements, ainsi que des **sessions de réorientation** entre les filières.

Enfin, Benoist APPARU se dit favorable à la création de « **nouveaux établissements du socle commun de connaissances en fusionnant les collèges avec leurs écoles primaires de rattachement** » afin de permettre des économies.

L'augmentation de la rémunération enseignante fait partie des éventualités, mais reste fort imprécise. On se demande bien pourquoi !

Quant aux sessions de remise à niveau ou de réorientation, on ignore à qui ces tâches seraient confiées.

Des propositions qui, si elles étaient appliquées, remettraient totalement en question les statuts des enseignants et le fonctionnement des établissements.

Rien de moins...

Postes « ECLAIR »



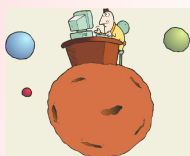
Lors de la présentation de ses vœux à la presse, le ministre a fait savoir que les postes d'enseignants ECLAIR recrutés sur profil dans 325 collèges et lycées vont être

ouverts à la rentrée 2012 **sur une base nationale et non académique.**

Dorénavant, tous les professeurs pourront postuler dans tous les établissements ECLAIR, quelle que soit leur académie d'origine ou celle où se trouve leur établissement.

Le nombre de postes qui seront mis au recrutement à la rentrée 2012 devrait correspondre aux postes vacants à la fin de l'année scolaire 2011-2012, mais n'est pas officiellement connu à ce stade.

Le but de cette modification du recrutement est d'attirer davantage de candidats sur les postes ECLAIR. En effet, le dispositif expérimenté à la rentrée 2011 n'avait que partiellement fonctionné et certaines académies avaient même manqué de candidats, si bien que des débutants ou des contractuels avaient dû être nommés sur certains postes.



Pour motiver les candidats, une indemnité **pouvant** atteindre 3 556 euros annuels est prévue.

A voir...

Lutte contre la précarité



La FAEN a participé à **une interfédérale le 9 janvier** sur le thème de la lutte contre la précarité dans l'Éducation nationale, non seulement dans le cadre de l'application de l'accord

signé au niveau Fonction publique il y a un an, mais au-delà sur le principe même.

Ont été également abordés le fonctionnement des CCP, les salaires et déroulements de carrière des contractuels, l'incidence des mesures de carte scolaire qui, en fin de course, touchent plus durement les non titulaires.

Les organisations présentes le 9 janvier vont adresser une lettre au Ministre, rappelant la volonté de mettre en application les décisions prises au niveau Fonction publique d'arrêter le recours aux vacataires, de favoriser le réemploi des non titulaires, de prévoir une formation obligatoire pour les contrats aidés et la mise en place rapide d'examens professionnels pour la titularisation.

L'intersyndicale **a réaffirmé sa volonté de lutter contre la précarité** dans l'Éducation nationale et rappelle que l'état des lieux qui doit être fait devra être transmis aux organisations syndicales afin de respecter la transparence qui s'impose.



Cumul d'activités

Le rapport d'activité 2010 de la **Commission de Déontologie de la Fonction Publique***, constate que « *dans les trois fonctions publiques, la baisse sensible des demandes de mise en disponibilité entre 2008 et 2010 est concomitante à la forte hausse des demandes de cumul d'activités* ».

Cela suppose donc que les agents qui auparavant auraient demandé une mise en disponibilité pour exercer une activité privée estiment à présent possible de l'exercer en cumul.

Les demandes de cumul d'activité ont progressé en 2010 de plus de 60% par rapport à l'année précédente(!), la plupart émanant d'agents de

catégorie A, dont une proportion importante d'enseignants.

Les secteurs dans lesquels se concentrent le plus de demandes sont les suivants :

- commerce,
- petite restauration,
- bien-être,
- informatique et Internet,
- artisanat.



Une augmentation des demandes de cumul qui n'est sans doute pas sans rapport avec la baisse du pouvoir d'achat, le manque d'attractivité et les difficultés du métier d'enseignant...

*La CDFP est chargée d'examiner si les activités privées que les agents publics envisagent d'exercer ne sont pas incompatibles avec leurs précédentes fonctions.